# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

**Bulletin 154-155** 

Septembre 2019

## La colline Rodin



Perles des cavernes dans les carrières (cliché J.-B. Delaporte)

### **Editorial**

La colline ou butte Rodin est un site remarquable au cœur de la région parisienne ; il s'agit d'un promontoire de près de 50 mètres de haut qui domine la première boucle de la Seine en aval de Paris.

La butte est dominée par le musée Rodin, sur les lieux où Auguste Rodin a passé la dernière période de sa vie et où il avait développé ses différents ateliers. Ce musée comprend de très belles sculptures et études en plâtre, mais aussi un jardin de plus de deux hectares et différents bâtiments remarquables, en particulier la villa des Brillants qui était son logis. La "propriété Rodin" est depuis 1911, un des tous premiers sites protégés de France au titre de la loi de 1906 (loi modifiée en 1930) qui vise la protection des espaces naturels et paysages. Le musée est classé au titre des monuments historiques depuis 1972.

En sous-sol, des carrières sur trois niveaux ont été créées au 19ème siècle. Ces carrières ont été classées en 1986 compte tenu de leur architecture exceptionnelle mais aussi de leur intérêt géologique.

Le site est bordé au Sud-Ouest par le viaduc de chemin de fer ou "pont Hélène" qui relie les collines de Clamart à celles de Meudon. Ce viaduc de très belle architecture est le plus ancien ouvrage d'art de ce type en France (1840).

Ce site offre une des plus belles vues de la région tant sur les Hauts-de-Seine que sur Paris ; réciproquement, il constitue une emprise verte visible d'une grande part de la Région, de Paris comme de la Défense. Il est facilement accessible du centre de Paris par les transports en commun. La gare de Clamart, également future gare du Grand Paris, permet un accès sans dénivelé au sommet de la colline (environ dix minutes à pied) ; les gares d'Issy et de Meudon Val Fleury sur le RER-C offrent également des accès pratiques.

La colline s'étend pour la plus grande part sur la commune de Meudon, en limite des communes d'Issy et de Clamart et domine une des zones d'emplois les plus dynamiques de France (vallée de la Seine de Paris à la Défense) mais aussi une zone résidentielle dense et en forte croissance. De nombreux aménagements sont en cours dans cette zone, concernant en particulier l'île Seguin.

Une surface de six hectares sur la pente et le sommet du promontoire est encore disponible et d'importantes décisions concernant l'aménagement de la colline sont en cours. La ville de Meudon envisage notamment la consolidation (comblement partiel et renforcement de certains piliers) et la restauration d'une part des carrières classées avec la création d'un parcours pédagogique. Un parc public de 2,6 hectares en surface est prévu sur cette partie non constructible.

Ce projet parait a priori positif mais on peut s'interroger sur les incertitudes pouvant affecter sa réalisation et sur l'aménagement global du site.

En effet, la ville de Meudon, sauf si elle bénéficie de subventions importantes, ne peut investir pour l'ensemble du secteur qui intéresse les communes limitrophes beaucoup plus denses. Or l'aménagement actuel est un projet communal, ce qui pourrait inciter la ville à compenser une part des coûts assez lourds de consolidation des carrières et d'aménagement du parc par une promotion immobilière sur les 3,4 hectares encore disponibles au nord et au nord-est du site ; des immeubles y sont actuellement envisagés qui s'étageraient de R+5 au bas de la butte jusqu'à R+2 au sommet. Ces constructions pourraient détériorer significativement le site.

De plus la densité déjà très forte de la vallée de la Seine à Issy et les difficultés de desserte automobile de la zone doivent conduire à la prudence. Les gros problèmes de circulation dans la seule rue qui dessert ce secteur ont déjà conduit la mairie à prendre des mesures drastiques de limitation de la circulation automobile.

Enfin le schéma directeur de la région Ile-de-France prévoit de réduire la construction sur les coteaux de la Seine et d'y maintenir une trame verte en complément de la très forte urbanisation de la vallée, ce qui ne semble pas en ligne avec ce projet de promotion immobilière.

L'aménagement du site est un projet d'intérêt régional, ce qui implique :

- Une meilleure mise en valeur du musée Rodin de Meudon ; celui-ci doit être considéré comme complémentaire du musée Rodin de Paris (Hôtel Biron, rue de Varenne) et non simplement comme son annexe. Des progrès notables sont déjà en cours concernant l'animation et la fréquentation du musée. Cependant des efforts restent à réaliser ; en particulier les vues depuis le musée doivent être mieux dégagées alors qu'elles en constituent un atout notable.
- La création ou réhabilitation d'une promenade piétonne reliant les hauteurs de Meudon, de Clamart, d'Issy et la vallée de la Seine (par exemple au carrefour de la Ferme) ; les passages doivent être réhabilités ou créés.
- Des constructions nouvelles éventuelles limitées, de faible hauteur, préservant les vues ouvertes et plongeantes.
- L'implantation d'équipements collectifs ou d'intérêt général définis au niveau régional.

Au 19ème siècle, sous Napoléon III, on a su aménager de façon remarquable le site des buttes Chaumont qui comporte quelques ressemblances avec ce site. Souhaitons que malgré la complexité de notre organisation politique et administrative le 21ème siècle soit à la hauteur de la qualité exceptionnelle de la colline Rodin!

Christian Mitjavile, Président du CSSM

### Sommaire

- p. 2 Éditorial, par Christian Mitjavile
- p. 5 Ouvrir au public les carrières classées de la colline Rodin : mise en sécurité, mise en valeur, par Michel Colchen et Jean-Baptiste Delaporte
- p. 19 Libre-opinion L'aménagement de la colline Rodin : un possible consensus ? par Denys Millet
- p. 29 Libre-opinion Considérations sur les carrières Arnaudet-colline Rodin, par Agnès Bracquemond
- p. 31 Souvenirs sur les carrières pendant la seconde guerre mondiale, par Louise Eveno
- p. 32 **In memoriam : Jeanne-Marie Goublin**, par Michel Jantzen
- p. 33 Informations locales:

Forêt propre 2019, par Danièle Rabain

Le bois des Tybilles en danger! par Michel Riottot

p. 35 Nouvelles brèves, par Christian Mitjavile et Yves Terrien

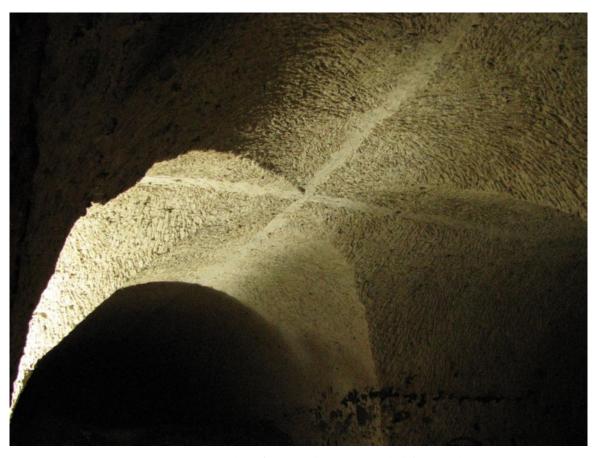
Le CSSM a publié de nombreux articles sur la colline Rodin depuis 1984 et quatre bulletins consacrés entièrement au sujet (n°55 en 1984, 112 en 2003, 113-114 en 2004, et 129 en 2011), consultables sur notre site : sites.meudon@wanadoo.fr

Les projets d'aménagement de la colline Rodin, et, plus encore peut-être, l'avenir des Carrières, soulèvent parfois les passions. Les libre-opinions publiées en pages 19 et 29 donnent des points de vue qui sont ceux de leurs auteurs.

# Ouvrir au public les carrières classées de la colline Rodin : mise en sécurité, mise en valeur

Les carrières Arnaudet ont été classées en Mars 1986 au titre de leur intérêt scientifique, architectural et historique.

Leur intérêt scientifique est notamment souligné par la publication en 1990 de plusieurs articles dans le Bulletin des géologues du Bassin de Paris. La qualité architecturale des galeries souterraines creusées dans la craie, tient à leur hauteur, entre 3 et 7 mètres, et à leurs voûtes en plein cintre particulièrement bien tracées par les maîtres-carriers.



*Intersection de voûtes en plein cintre (cliché J.-B.D.)* 

Leur histoire s'inscrit sur plus d'un siècle, depuis l'exploitation de la craie pour la fabrication du blanc de Meudon jusqu'à la culture des champignons à une date récente ...

L'intérêt du public pour ces carrières est lié notamment au fait qu'elles sont souterraines et par làmême, mystérieuses ... En témoignent les visites guidées, organisées dans le cadre des journées du patrimoine de 2008 à 2011 par le CSSM en collaboration avec les services techniques de la ville de Meudon, visites qui furent suivies par plusieurs centaines de personnes enthousiastes.





(clichés J.-B.D.)

Pour mener à bien l'aménagement de ce secteur, des études géotechniques préliminaires furent diligentées par la mairie auprès des bureaux d'études FUGRO et ANTEA en 2010 et 2011. Leurs rapports concluaient qu'il serait possible d'envisager des visites pour le public, après quelques travaux de consolidation à définir par une étude complémentaire.

Les visites cessèrent en 2012 suite à la décision de l'Inspection Générale des Carrières (IGC) d'en interdire l'accès au public et même aux inspecteurs de son service, alléguant un risque d'effondrement généralisé, décision étonnante de la part d'un service public en charge du suivi des carrières, d'autant qu'il préconisait la poursuite des études.

Après un intermède judiciaire de 2012 à 2016, passant du péril imminent au péril simple, le Maire confia à l'INERIS une étude détaillée de l'ensemble. Celle-ci révéla que 106 piliers avaient un facteur de stabilité inférieur à 1,5, valeur considérée comme minimale pour assurer la sécurité sur le long terme.

Pour mettre en sécurité la carrière, deux méthodes étaient proposées :

- soit renforcer les piliers affaiblis, ce qui avait l'avantage de maintenir les perspectives souterraines ;
- soit procéder au comblement partiel des galeries dans les huit zones reconnues comme sensibles.

C'est cette dernière méthode qui fut retenue par la mairie en raison de son moindre coût.

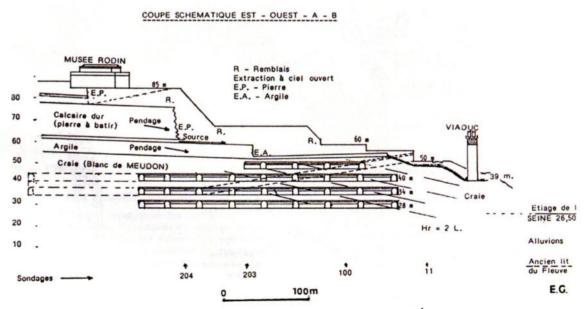
En 2018, la mairie a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société EGIS, pour réaliser le comblement partiel des galeries. Les modalités de mise en œuvre de ce projet sont présentées dans un volumineux dossier d'une centaine de pages abondamment illustrées, dont nous évoquerons ici quelques aspects.

### 1 La mise en sécurité des carrières souterraines

La mise en sécurité du site tient compte de la disposition des galeries les unes par rapport aux autres, et de la qualité mécanique des piliers qui supportent les trois niveaux de galeries.

### 1.1 - Le dispositif souterrain

Les galeries souterraines sont réparties en trois niveaux superposés : supérieur, intermédiaire et inférieur.



Coupe schématique Est-Ouest sur les carrières (par É. Gossé)

Dans chaque niveau , les galeries se croisent à angle droit, délimitant ainsi des piliers (dits "piliers tournés"), le plus souvent disposés sur une même verticale ce qui confère à l'ensemble une meilleure stabilité.



Répartition sur un même plan des trois niveaux de galeries (rapport EGIS 2018, extrait du rapport Antea-2012)

### 1.2 - Les piliers tournés

Les études menées par INERIS sur l'ensemble des piliers et pour chaque face ont nécessité de traiter sur ordinateur un nombre considérable de données. Les études "pilier par pilier" montrent même une certaine hétérogénéité sur un même pilier, leur facteur de stabilité présentant des différences selon les faces.

Les plans ci-dessous indiquent le facteur de stabilité calculé pour chaque pilier des différents niveaux (doc EGIS 2018, fig.3, extrait INERIS 2017). La valeur du facteur de stabilité est indiquée pour chaque face de chaque pilier, par l'échelle des couleurs située à gauche du plan, (en vert supérieur à 1,5; en jaune et rouge inférieur à 1,5)

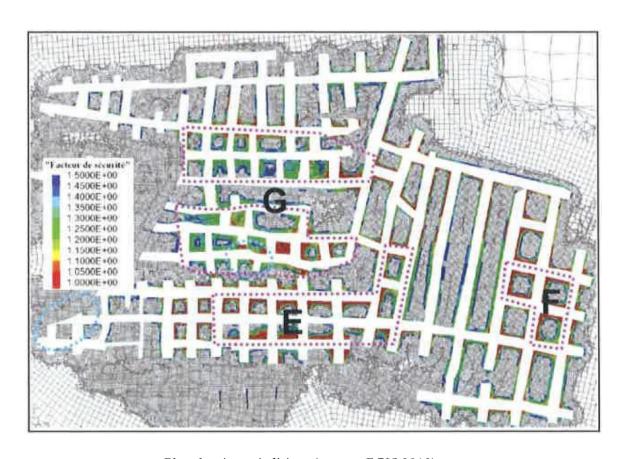
Au total il est envisagé huit zones de comblement partiel des galeries : une dans le niveau supérieur, trois dans le niveau intermédiaire et quatre dans le niveau inférieur.



Plan du niveau supérieur (rapport EGIS 2018)



Plan du niveau intermédiaire (rapport EGIS 2018)



Plan du niveau inférieur (rapport EGIS 2018)

### 1.3 - Le comblement partiel des galeries

La lecture du volumineux dossier remis par EGIS montre qu'il s'agit d'une opération lourde qui comprend trois étapes :

### La recherche et la préparation des matériaux de comblement

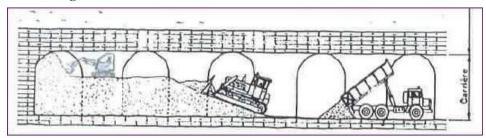
Pour garantir une stabilité à long terme, les matériaux doivent être soigneusement sélectionnés. EGIS a établi un cahier des charges indiquant la nature et les caractéristiques physicochimiques détaillées des matériaux acceptables. Les roches utilisées devront provenir de quelques sites sélectionnés des chantiers du «Grand Paris», principalement du creusement des gares, à l'exclusion des déblais des tunneliers. Ces roches devront ensuite être broyées en grains de taille centimétrique de façon à combler efficacement les galeries. Ces opérations seront soumises à un contrôle rigoureux.

### Le transport de ces matériaux à proximité des carrières

Les matériaux de comblement représentent un volume considérable (50 000 m³ environ). Ils seront entreposés à proximité de l'entrée des carrières, soit aux n° 7 et 11 de la rue Arnaudet.

### Enfin le comblement proprement dit

Ce sont enfin des petits engins adaptés au travail dans les mines qui achemineront les matériaux à pied d'œuvre dans les galeries.



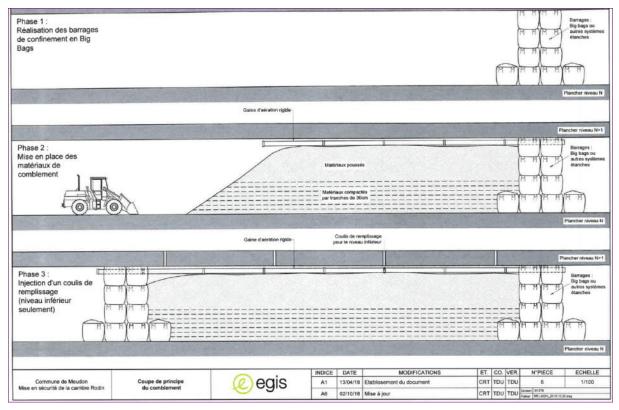


Illustration des trois phases de comblement partiel des galeries souterraines (rapport EGIS 2018)

### Remarques

Les galeries souterraines constituent des drains pour la circulation de l'eau à travers la colline Rodin, et ce comblement, même partiel, pourrait y créer des perturbations.

Il est prévu un flux d'une trentaine de camions par jour pendant dix mois pour acheminer les matériaux de comblement sur le site.

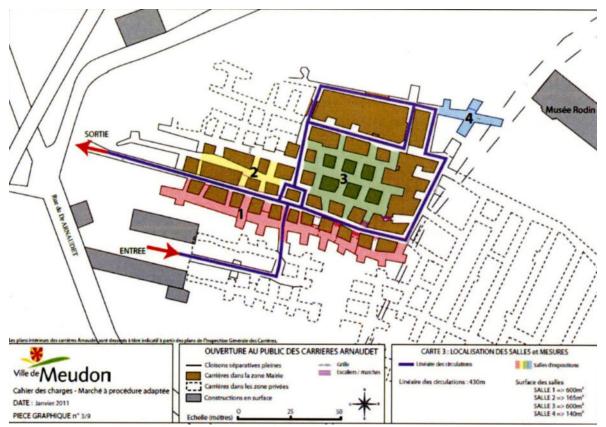
#### Bilan

Le volume des zones de comblement représente 46% du volume total des galeries, ce qui va modifier l'aspect et l'ambiance du site. Mais 55% de la surface totale des galeries devrait être sauvegardée.

### 2 - Mise en valeur des carrières classées

Rappelons que le classement des carrières en 1986 fut pris au titre de leur intérêt scientifique, architectural et historique. Notre objectif est de pouvoir présenter au public les faits qui ont conduit au classement de ces carrières qui font désormais partie de notre patrimoine.

C'est dans cet esprit qu'a été réalisée, à la demande la municipalité, la plaquette « *Mise en valeur des carrières souterraines de la colline Rodin. Propositions pour une approche géologique.*» (Colchen 2010). Les différents points d'intérêt qui s'inscrivent dans cette thématique, visibles dans les galeries, sont localisés selon un cheminement balisé. À partir de ce document il a été possible, au CSSM en collaboration avec les services techniques de la ville, d'organiser des visites guidées lors des journées du patrimoine, de 2008 à 2011.



Cheminement utilisé pour les visites jusqu'en 2011

Les cheminements à travers les galeries devront être balisés par des plots lumineux visibles sans être trop intenses, de façon à conserver l'ambiance du souterrain.

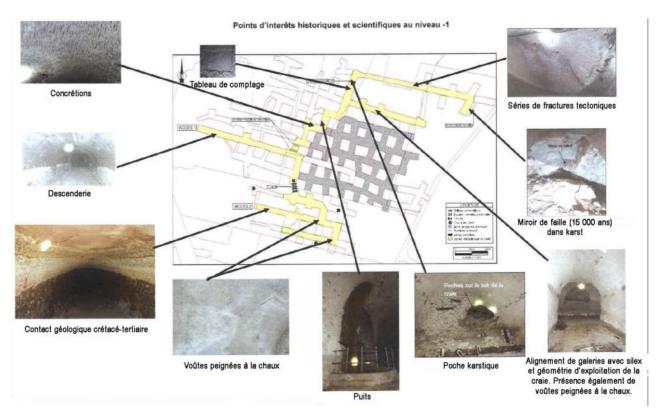
Les différents points d'observation pourront être éclairés, constituant ainsi des « fenêtres ouvertes » par rapport à l'obscurité ambiante. Ces fenêtres devront être accompagnées d'un texte illustré de schémas qui permettront aux visiteurs de comprendre ce qu'ils observent.

### 2.1 Des approches pédagogiques adaptées au site

L'intérêt architectural et l'intérêt historique des carrières, qui ont motivé leur classement, peuvent être naturellement découverts par le public. L'architecture remarquable des galeries suscitera de réelles émotions qui pourront être soutenues en soulignant l'art des maîtres carriers. L'histoire de leur exploitation et de leur utilisation, pourra être évoquée à l'aide de documents extraits des archives.

Leur intérêt scientifique réside essentiellement dans le domaine des sciences de la Terre. Cette discipline est peu connue du public ; car il n'est pas habitué à reconstituer des phénomènes dont l'unité de temps est le million d'années. Cela nécessitera une pédagogie adaptée et soutenue par des commentaires appropriés. L'expérience des visites guidées organisées dans le cadre des journées du patrimoine de 2008 à 2011, et qui ont été suivies par plusieurs centaines de personnes, nous incite à poursuivre dans cette voie.

De son côté, EGIS a retenu plusieurs points d'intérêt supplémentaires, localisés sur chacun des trois niveaux de galeries.

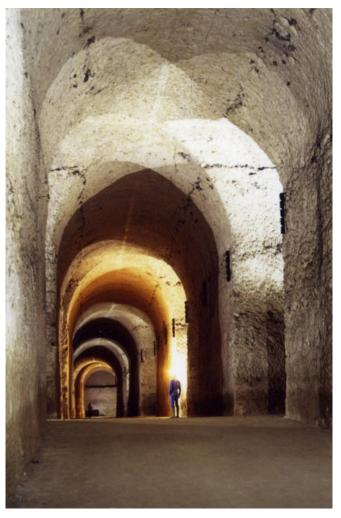


Plan du niveau supérieur où sont localisées les fenêtres d'observation et tracé du cheminement piétonnier en jaune (rapport EGIS 2018)

Ainsi, deux types de visites pédagogiques pourront être envisagées : - des visites guidées par groupes d'une vingtaine de personnes, accompagnées par un conférencier ;

- ou d'autres, plus autonomes, où les visiteurs suivront le cheminement balisé, équipés d'audioguides.

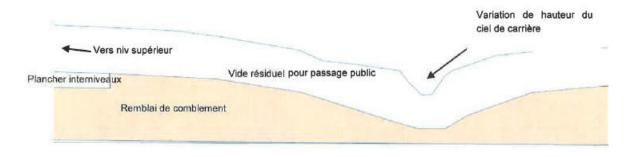
#### 2.2 Leur intérêt architectural



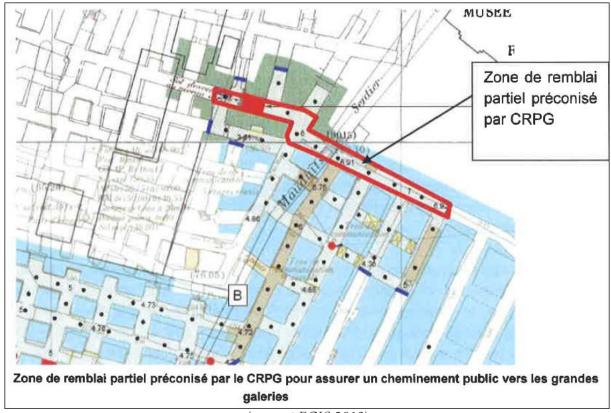
D'après : « Blanc de Meudon » (1987) Crédit photo : Michel Semeniako La remarquable architecture des galeries longues et étroites, aux voûtes en plein cintre qui ont été creusées dans la craie par les maîtres carriers, au pic puis au peigne, suscite toujours l'admiration des visiteurs. Des éclairages discrets mis en place dans les galeries les plus hautes souligneraient leur majestueuse harmonie.

Malheureusement les galeries les plus hautes se trouvent au niveau intermédiaire, et leur accès va se trouver fermé par les comblements prévus. Seuls les techniciens y auront accès par un cheminement spécifique. Elles ne seront donc pas accessibles au public.

La commission Régionale du Patrimoine Géologique (CRPG) a indiqué qu'il était hautement souhaitable de mettre en valeur ce patrimoine architectural et elle a proposé que la galerie qui y donne accès ne soit comblée que partiellement de manière à laisser un vide suffisant pour le passage des piétons et permettre ainsi au public d'y accéder. (figure ci-dessous)



Mais cette proposition n'a pas été acceptée parce que les piliers situés au droit de ce passage seraient fragilisés. Nous allons proposer que ces quelques piliers fassent l'objet d'un renforcement spécifique pour que l'accès à ces galeries monumentales ne soit pas perdu définitivement.



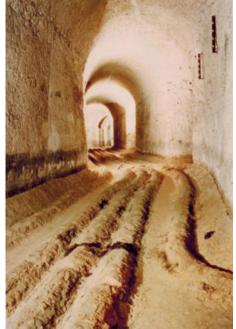
(rapport EGIS 2018)

### 2.3 Leur intérêt historique

Il résulte de la succession dans le temps des diverses activités qui s'y sont déroulées :

- -extraction de la craie pour la fabrication du « blanc de Meudon » au 19è et au début du 20è siècle ;
- aménagement par l'armée allemande pendant la deuxième guerre mondiale pour entreposer du matériel militaire
- et enfin culture des champignons, pratiquée jusqu'à une date récente.

Ces diverses activités ont laissé des traces que l'on pourra retrouver et présenter dans les fenêtres des galeries. On pourra ainsi reconstituer cette histoire en exposant une partie de ces documents dans des salles aménagées dans les galeries.



Culture des champignons dans une galerie (DR)

### 2.4 Leur intérêt scientifique

Il est souligné par les articles publiés en 1990 dans le bulletin des géologues du Bassin de Paris (volume 27, n°4), portant sur la stratigraphie, la nature et la structure des terrains en présence et des fossiles qu'ils contiennent. Ces différentes publications sont les résultats des recherches fondamentales menées par des spécialistes universitaires et du CNRS. Par ailleurs ces carrières ont fait l'objet de nombreuses visites organisées dans le cadre de colloques internationaux en paléontologie et autres disciplines en sciences de la Terre.

Elles peuvent également être ouvertes aux étudiants et aux lycéens dans le cadre de travaux dirigés. Susciter l'intérêt du public sur certains aspects de leur géologie est possible dans une démarche pédagogique. Le tracé du cheminement mis au point en 2008 pour les visites effectuées jusqu'en 2011, a été

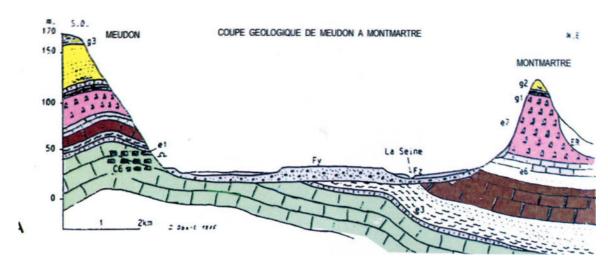
conservé et complété dans le projet EGIS, où de nombreuses « fenêtres » permettront d'observer dans de bonnes conditions les faits significatifs.

### 2.4.1 - Aperçu sur la géologie du site de Meudon. et les caractéristiques géologiques des carrières

La ville de Meudon comprend plusieurs quartiers répartis sur les versants des rus d'Arthelon et de Marivel, depuis Meudon sur Seine (ex Bas-Meudon) en rive gauche du fleuve, jusqu'à Meudon-la-Forêt qui est situé sur le plateau.

Les recherches fondamentales menées par des géologues universitaires ou amateurs (D. Obert et A. Galoyer notamment), ont mis en évidence au-dessus de la craie du Crétacé, une succession stratigraphique de terrains déposés dans le Bassin de Paris pendant l'ère Tertiaire (fig. ci-dessous)

La série géologique de Meudon, comparée à celle établie à la verticale de Montmartre, apparaît beaucoup moins épaisse ; et par ailleurs, ses couches sont impliquées dan un pli anticlinal de direction NW-SE, déversé vers le NE



Coupe géologique schématique de Meudon à Montmartre (d'après D. Obert 1989) ; l'échelle des hauteurs est multipliée par 25

En d'autres termes on peut dire que le site de Meudon était pendant le tertiaire, moins subsident et caractérisé par une dynamique différente.

Ces formations sédimentaires ont été exploitées aux 19ème et 20ème siècles :

- les argiles plastiques pour la fabrication des briques ;
- les calcaires du Lutétien comme pierre de construction ;
- le gypse pour la fabrication du plâtre;
- les sables de Fontainebleau en verrerie;
- et enfin la meulière comme pierre à bâtir ou pierre d'apparat (exemple l'Orangerie).

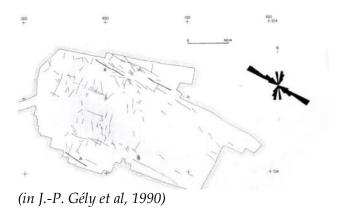
### 2.4.2 - La limite Secondaire - Tertiaire (Crétacé - Eocène)

Dans une galerie située à proximité de l'entrée du 11 rue Arnaudet, on peut observer le contact entre le sommet du Campanien représenté par de la craie durcie de couleur brune et un calcaire de couleur semblable correspondant à la formation de Meudon. On notera que le sommet de la craie est irrégulier comme le serait une surface d'érosion.

Le changement de couleur et le durcissement de la craie peuvent être interprétés comme une conséquence d'une émersion à la fin du Crétacé, émersion qui pourrait expliquer l'absence à Meudon, de sédiments de l'étage Maestrichtien.

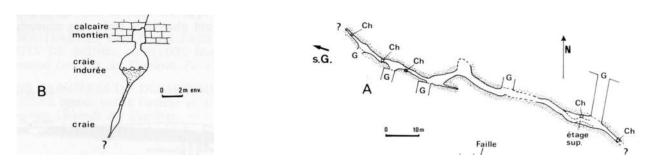
### 2.4.3 - L'importance de la fracturation de la craie à Meudon

Il s'agit là d'un thème que l'on peut aisément aborder lors des visites des carrières. Des failles, le plus souvent verticales, qui se répartissent selon deux directions, NW-SE et N-S sont le plus souvent jalonnées d'argile verte. Cette argile proviendrait de l'érosion de la couche d'argile plastique par les eaux de ruissellement.



### 2.4.4 - Les cavités karstiques

Un bel exemple de cavité karstique peut être observé dans la partie Est du niveau supérieur.



Coupes verticale et horizontale de la cavité karstique. (in J.-P. Gély et al, 1990)

Cette cavité a pu se former lors de la fonte des glaciers du Wurm (de -70 000 à -12 000 années) dernière période des glaciations du Quaternaire. L'important volume d'eau ainsi libéré a pu pénétrer dans le sous-sol, guidé par le réseau de fractures, l'ouverture des cavités se faisant par dissolution de la calcite de la craie. En ce point de la carrière on peut constater le comblement partiel de cette cavité, par un sable argilo-calcaire provenant de la formation de Meudon. C'est précisément là qu'a été récoltée une dent de Coryphodon, mammifère de la taille d'un porc.

### 2.4.5 - Un exemple de néotectonique

La photo ci-dessous montre le toit d'une cavité karstique traversée par une faille verticale. Les deux blocs du plafond de la cavité étaient réunis en continuité avant d'être décalés verticalement par le jeu de la faille.

Le miroir de faille visible sur le bloc de droite porte des stries de frottement mécanique, témoins d'une tectonique en extension. Cette tectonique est récente puisque postérieure au dernier épisode glaciaire (moins de 12 000 ans) ; elle est ainsi considérée comme un témoin d'une néotectonique dans le Bassin de Paris. Ces faits peuvent être intégrés dans une dynamique de tectonique des

plaques Afrique et Europe ... Nous en resterons là pour ne pas perdre notre objectif qui est de sensibiliser le public à l'interprétation géodynamique des données géologiques.





La cavité karstique et le détail montrant la face de glissement striée par le frottement ainsi que les témoins permettant de mesurer leur déplacement (Clichés M. C. et J-B. D.)



Détail d'une jauge placée récemment sur une faille pour mesurer son déplacement (cliché J.-B. D.)

D'autres thèmes pourraient être abordés en s'inspirant de l'article de Cécile Bouillet, « Approche globale du projet d'ouverture des carrières Arnaudet », publié en 2011 dans le bulletin n°129 du CSSM, qui a écrit page 14, en guise de conclusion : « Alors que l'on se prend facilement à rêver de parcourir tous les niveaux, d'organiser des réceptions grandioses, de reconstituer un atelier d'extraction de craie, de baliser les galeries de bornes interactives pour un parcours audio-guidé, d'organiser des ateliers d'expériences scientifiques, de dédier des salles, ou même des niveaux entiers aux effets visuels, à des projections d'œuvres ou de vidéos, à des jeux de lumières, à des expositions artistiques, à des studios de musique ou à d'autres activités artistiques avec des locations d'espaces pour des expositions géantes ... Et même jusqu'où l'imagination collective et individuelle peut nous porter.. ».

Cécile Bouillet ouvre ainsi une large fenêtre sur l'avenir qui concerne non seulement les carrières, mais qui intègre celles-ci dans le site de la colline Rodin.

Quoi qu'il en soit, il convient de penser à la gestion des carrières quand elles seront sécurisées et aménagées, gestion qui pourrait être assurée par la mairie de Meudon en collaboration avec le CSSM ou un collectif d'associations motivées par la mise en valeur de ce patrimoine.

### Conclusion

En résumé l'ouverture des carrières au public et leur aménagement ne peuvent être envisagés que dans la mesure où la stabilité des galeries et la sécurité du site sont assurées.

Pour ce faire, les autorités municipales ont choisit le comblement partiel des galeries. On peut craindre que ce comblement partiel n'altère les perspectives souterraines de ce patrimoine.

La mise en valeur des qualités scientifiques, architecturales et historiques des carrières classées, suppose la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au site, pédagogie destinée à sensibiliser le public aux qualités exceptionnelles de ce patrimoine.

Ceci suppose une collaboration entre les services municipaux et des personnalités compétentes, membres d'associations motivées par la mise en valeur de ce patrimoine.

### Michel Colchen et Jean-Baptiste Delaporte

### Références

- Bulletin du CSSM, n°129, 2011 (http://sauvegarzo.cluster027.hosting.ovh.net/bulletins/) Bulletin d'information des géologues du Bassin de Paris, vol.27, n°4, 1990
- Projet de sécurisation de la carrière Arnaudet, EGIS, 2018,
- Synthèse de l'étude de stabilité de la carrière souterraine rue Arnaudet, INERIS, 2017
- GELY J.-P., bull des géologues du Bassin de Paris, vol.27, n°4, p.44-45, 1990
- OBERT D., Bulletin du CSSM nº 110-111, p. 19-23, 2003 (http://sauvegarzo.cluster027.hosting.ovh.net/bulletins/)



# L'aménagement de la colline Rodin : un possible consensus ?

la chronologie La simple lecture de (annexe 1) des évènements ayant jalonné les 50 dernières années fait ressortir un continuel affrontement entre la majorité municipale de la ville de Meudon et les associations. Celui-ci s'est traduit par une spirale de l'échec marquée par l'avortement de projets successifs d'aménagement et l'enlisement du dernier en dépit du consensus dégagé en 2010 au conseil municipal (annexe 2).

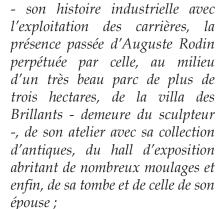
Un tel constat amène nécessairement, si l'on veut sortir de l'impasse, à s'interroger sur les causes d'une telle situation.

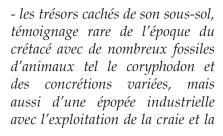
Sur le premier point, si l'on fait abstraction des questions de personnes, même si elles ont, à l'évidence, pesé de part et d'autre, trois points majeurs paraissent pouvoir expliquer les ressorts de ces antagonismes:

Une absence de reconnaissance de l'identité forte du site par les élus : les 6 hectares de la colline Rodin occupés par les vestiges, encore vivants pour certains, d'un passé industriel et artisanal, ont été considérés comme une friche industrielle sans d'offrir intérêt autre que l'opportunité de réaliser des opérations de promotion immobilière favorisant l'accroissement de la population meudonnaise. Tel est le sentiment fort des associations et des hommes et femmes s'étant mobilisés contre des projets menaçant, à leurs yeux, l'identité du site.

### Or, le site est remarquable de par :

- sa situation géographique: c'est l'une des rares crêtes boisées dominant le Val de Seine, offrant de magnifiques perspectives mais aussi constituant un bel horizon vu de Paris ou Boulogne. Bordé par le pont Hélène, très bel ouvrage construit en 1838-1840, c'est un site original avec un passé industriel dont témoigne un très intéressant tableau du peintre mexicain Diego Rivera;







Peinture de Diego Rivera

fabrication du blanc de Meudon dont les galeries de 10 m de hauteur avec de magnifiques voûtes en plein cintre soigneusement peignées par les carriers sont l'héritage.

L'attraction des artistes par ce site, au-delà de l'opportunité d'une offre de locaux avec certes des possibilités d'occupation à titre précaire mais à bas prix, en est également une preuve.

Cette identité forte constitue autant d'atouts de valorisation qui sont apparus comme méconnus voire déniés par les élus. La farouche opposition du maire d'alors à la demande de classement des carrières, portée par une très forte mobilisation des associations et de personnalités du monde scientifique et culturel et finalement obtenue en mars 1986, en a été une autre preuve. Si des évolutions positives se sont faites jour, il reste à les concrétiser par une ambition forte qui jusqu'ici a fait défaut.

• Une absence de vision urbanistique: il s'agit là d'un trait commun à toute l'histoire meudonnaise des constructions d'après-guerre que symbolise bien la destruction du centre-ville, remplacé par des barres de logement - sans doute confortables -, mais posées sans grâce en plein centre de la bourgade que fut Meudon. Ces constructions se sont accompagnées de l'absence d'espaces publics susceptibles d'être animés par des commerces et ce, en ignorant superbement un très beau plan

d'aménagement initié, à la fin des années 1930, par André Hilt qui fut, en 1945, le reconstructeur de Saint Lô. Durant plus de trente ans, la seule préoccupation des édiles meudonnais fut, pour la colline Rodin, de promouvoir une urbanisation se limitant à la construction de logements avec des projets fous d'édification de tours offrant plus de 800 logements et laissant carte blanche aux promoteurs.

Les arguments des associations défendant une urbanisation raisonnée avec un mixage de logements et de locaux d'activité n'ont jamais été pris au sérieux alors même qu'elle permettrait ainsi de pérenniser la présence récente d'artistes mais aussi d'artisans ou de TPE développant des activités de services, voire de création. Des hauteurs limitées et une faible emprise au sol des constructions assureraient également leur insertion dans un parc paysager que l'eau, largement présente dans le sous-sol, pourrait animer. Or, à l'inverse, les projets successifs, heureusement annulés par les juridictions administratives, n'ont été bâtis que sur une logique financière à courte vue éludant les possibilités de valorisation du site, mais aussi comportant d'importantes failles liées à la mauvaise évaluation des coûts de mise en sécurité et découvertes par les promoteurs en cours de procédure.

L'initiative positive prise en 2008 par la mairie de solliciter du CAUE des Hauts de Seine une étude globale d'aménagement offrait d'intéressantes perspectives, mais les inévitables

> difficultés propres à toute concertation ont conduit le précédent maire à abandonner cette voie. Aucune suite



Auguste Rodin dans son atelier

publique n'a été donnée aux diverses demandes d'études complémentaires dont celles du conseil municipal lui-même, dont pas une des séances n'a été consacrée à l'évolution du projet initial depuis plus de 9 ans.

• Une farouche volonté de traiter la question de l'aménagement dans un cadre strictement meudonnais : elle s'est manifestée en 1992 alors que le départ des usines Renault conduisait le département à initier une réflexion globale sur l'aménagement de la boucle de la Seine, réflexion à l'origine du projet de Vallée de la Culture auquel il aurait été sans doute possible d'accrocher un projet Rodin. La situation de la colline aux confins d'Issy les Moulineaux et de Clamart ne paraît pas davantage avoir suscité des réflexions alors même qu'une des questions les plus délicates de l'aménagement de cette zone est son enclavement par rapport aux axes routiers.

Sur le second point, celui de la spirale de l'échec, les multiples jugements du tribunal administratif de Paris puis de Cergy-Pontoise annulant des arrêtés ou décisions des précédents maires de Meudon ne peuvent que conduire à une appréciation critique sévère de la gestion de ce dossier. Si l'on se réfère aux dossiers les plus récents, on constate que le projet d'aménagement correspondant aux esquisses du CAUE n'a pas été mis enœuvre, que le portage financier assuré depuis 2008 par l'Etablissement Public Foncier (EPF) des Hauts de Seine, auquel s'est substitué l'EPF Ilede-France perdure depuis plus de 10 ans et que la réalisation de la construction de logements dont le Plan Local de l'Habitat prévoyait l'achèvement en 2020 n'est toujours pas engagée à l'exception de la construction d'immeubles en bordure de la colline sur le côté sud de la rue du docteur Arnaudet. Sur ce point, force est également de noter que ni dans leur volumétrie ni dans leur hauteur ni dans le nombre de logements, réalisations ne s'inscrivent dans orientations définies par le CAUE.

Mais, le dossier le plus sensible qui demeure au cœur de l'actualité immédiate est celui de la mise en sécurité des carrières.

Là aussi, l'annulation des arrêtés de péril imminent par le tribunal administratif caractérise une gestion brouillonne, peu respectueuse du droit. Certes, le précédent maire, auteur de ces arrêtés, peut faire valoir qu'il s'est conformé

aux prescriptions de l'Inspection Générale des Carrières et du premier expert judiciaire. Mais il faut souligner que celle-ci, forte de son autorité, n'a eu de cesse de développer ses arguments sur la dangerosité des lieux en s'affranchissant des principes élémentaires de droit applicables à toute décision de l'autorité publique : elle n'a, en effet, jamais identifié avec précision l'origine exacte du péril et sa localisation. Quant à la première expertise judiciaire, le tribunal en a constaté, a posteriori, la totale inconsistance. Force est de constater qu'in fine, le lancement de multiples procédures visant quelques particuliers, mais aussi l'État et l'EPF, a abouti à la mise hors de cause des premiers à l'exception de l'un d'entre eux, héritier de l'exploitant de la champignonnière.

Mais, ces procédures, outre qu'elles ont fait naître de légitimes ressentiments, ont distrait la mairie de ce qui aurait dû être, au vu des alertes données, son objectif prioritaire : faire réaliser une étude de sécurité exhaustive sur ensemble de la carrière. Il aura fallu attendre plus de cinq ans, les préconisations du second expert judiciaire et au final, la censure du tribunal administratif pour que la mairie engage ce que commandaient tant le bon sens que la prise en compte des recommandations des rapports d'études préliminaires remis à la mairie dès 2012 : une étude de stabilité portant sur l'ensemble des carrières que de février à juin 2017 réalisera l'INERIS. S'il n'est pas de mon propos de me prononcer sur les conclusions de cette étude, on ne peut que regretter sa brièveté s'accompagnant d'une absence de contradictoire sur un dossier complexe où, sinon le péril, du moins son étendue, peuvent faire l'objet d'appréciations divergentes. L'argument de l'urgence employé pour justifier le passage immédiat à une étude de réalisation des travaux n'est ni convaincant ni pertinent compte tenu du temps initialement perdu en vaines procédures.

S'agissant de la suite de cette étude qui ouvrait une option entre confortement des piliers et comblement, le choix exclusif de la seconde solution a suscité chez les spécialistes des interrogations sur les risques collatéraux d'une telle solution. Cellesci ont paru légitimes aux yeux des services du ministère de la Transition Écologique et ont motivé la formulation de diverses prescriptions dont des études géotechniques préalables. Parmi les interrogations, en dépit de mon statut de néophyte en la matière, l'une me parait essentielle : celle des

menaces liées aux perturbations du réseau naturel d'écoulement des eaux.

Au-delà des questions techniques, on ne peut également que constater que la solution du confortement des piliers, moins perturbatrice d'équilibres naturels fragiles, a été écartée pour des motifs financiers non assortis de chiffrages précis et ne prenant nullement en cause les potentialités de valorisation des carrières. Une solution mixte aurait également pu être envisagée.

Si mon propos devait être analysé par certains comme s'assimilant à une distribution de bons et mauvais points par un profane ignorant, tel n'est pas mon but qui procède d'une évidence: bâtir des projets d'avenir implique de réexaminer le passé et son lot d'erreurs. Aujourd'hui, il faut pouvoir s'engager dans une voie nouvelle si l'on veut sortir de l'enlisement. L'intérêt porté par notre maire à l'histoire et à la culture, aux témoignages qu'ils ont laissés sur notre territoire ainsi qu'à la préservation d'un environnement privilégié qui est notre bien commun sont des gages positifs, mais le poids du passé est tel qu'il lui faudra également, manifester une volonté de rupture dans le mode de traitement de ce dossier.

Quatre questions paraissent essentielles à ce titre :

- La reconnaissance des atouts du site qui commande une méthode nouvelle d'appels à projet sur la base d'orientations fortes et consensuelles ;
- La définition d'un projet urbain intégrant une

nécessaire mixité des usages - logement, activités, loisirs -, une insertion de qualité dans le site et les contraintes dues à son enclavement,

- Une nécessaire concertation avec les meudonnais, les communes riveraines et leurs habitants, avec l'opportunité nouvelle offerte par la réalisation à Clamart d'une station du métro du Grand Paris,
- Des activités de loisirs et de découverte : l'aménagement d'un parc en surface et d'un parcours de découverte dans les carrières qui ne sont qu'« envisagés » dans les documents produits par la mairie à l'appui de sa demande de travaux ne pourront passer au stade de projet qu'à la condition de s'adresser à un large public, bien au-delà des seuls meudonnais.

Il conviendra également de susciter d'autres projets de valorisation du sous-sol et du sol émanant d'acteurs économiques. Cela paraît être la condition tant de la réunion de financements que la commune ne peut assurer à elle seule que des équilibres financiers de l'opération d'aménagement elle-même et de ceux à venir des activités créées.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins ; il serait dommageable, pour tous, de gâcher les chances d'une réconciliation sur des objectifs manifestant une ambition partagée.

> Denys Millet Vice-président du CSSM



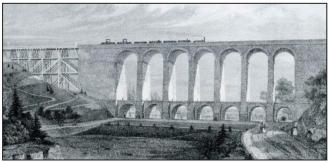
Vue de l'une des plus belles galeries de la carrière Arnaudet

### ANNEXE 1 Quatre siècles d'histoire et 8 ans d'études et de procédures sur la sécurité du site

17<sup>ème</sup> siècle : extraction de pierre à bâtir en calcaire dur sur la partie nord de la colline.

18ème siècle : début d'exploitation des bancs de craie avec des carrières à ciel ouvert, puis souterraines et installation de blanchisseries utilisant les eaux de source, notamment celle de la Goulotte aux moines située sur la partie basse de la colline.

**1837 :** début de la construction du pont Hélène franchissant le val d'Arthelon



Dessin du pont Hélène en 1840

1841 : début de l'exploitation à ciel ouvert de la couche d'argiles plastiques pour la fabrication des chaux hydrauliques et des briques dites de «Vaugirard». Cette exploitation, en réduisant la couche imperméable située au-dessus de la couche de craie qui protège les carrières de l'infiltration des eaux de pluie, a profondément fragilisé la colline composée aujourd'hui pour partie de remblais.

**1872 :** effondrement des carrières de craie situées sur le versant nord - provoqué par des pluies torrentielles et la fragilisation des sols résultant de l'exploitation de l'argile.

1871-1881 : creusement des carrières des Brillants avec une exploitation sur trois niveaux et la création de deux entrées en cavage situées au pied de la colline qui sont situées aujourd'hui en bordure de la rue Arnaudet. La craie est utilisée pour la fabrication du blanc de Meudon : la craie est broyée, nettoyée dans des bassins de décantation, séchée puis conditionnée.

**1895**: Auguste Rodin acquiert la villa des Brillants, maison de style néo-Louis XIII construite quelques années plus tôt par Delphine de Cool, artiste peintre, sur un modeste terrain de 2000 m²



Auguste Rodin dans sa propriété avec ses chiens vers 1998

qui, au gré d'acquisitions successives par Auguste Rodin, deviendra un parc de près de 15 000 m<sup>2</sup>.

**1923 :** fin de l'exploitation de la craie et installation dans les galeries de la culture de champignons



La carrière Arnaudet dédiée à la culture des champignons

**1942 :** la carrière est réquisitionnée par les autorités allemandes pour y réaliser une usine d'armement ; d'importants travaux sont réalisés.

1960: développement d'activités artisanales avec des entreprises de terrassement, de travaux publics et de maçonnerie (l'entreprise BFG installée dans les années 1970 est toujours présente) puis, à partir de l'installation de la fonderie d'art Clémenti, d'artistes qui s'installeront dans les locaux des entreprises artisanales qui cesseront progressivement leurs activités à partir des années 1980.

**1974 :** arrêt de l'activité de culture de champignons de couche.

1976 : projet de création d'une zone d'activités.

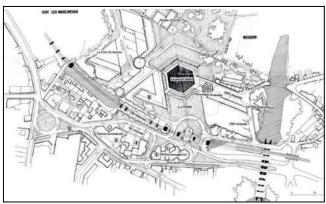
1980 : création de la ZAC Arnaudet, déclarée d'utilité publique par le préfet des Hauts de Seine, avec un projet initial de construction de tours. Annulation d'une déclaration d'utilité publique par le Tribunal Administratif. Des associations se mobilisent contre les projets successifs initiés par Henri Wolf et engagent des actions pour sauvegarder et valoriser les carrières : organisation de visites, d'essais d'acoustique musicale et de projections.

**15 février 1983 :** le tribunal administratif de Paris annule la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

**1984 :** interdiction des visites des carrières par le maire Henry Wolf ; expertise contestée.

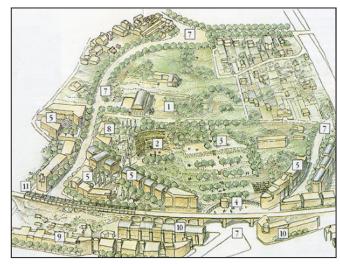
Mars 1986 : classement de la carrière Arnaudet par un décret signé par Laurent Fabius - alors Premier Ministre - et Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Nouvel arrêté du maire interdisant toute visite publique.

**1987**: présentation d'un projet alternatif par C. Guislain, urbaniste et conseiller municipal, qui privilégie l'installation d'activités et la création d'un vaste parc aménagé avec des terrasses et fontaines et une



Projet de Claude Guislain

valorisation des carrières avec un accès par une pyramide inversée.



Le projet "Les Esplanades Rodin"

1988-1990 : nouveau projet initié par la municipalité dans le cadre d'une ZAC objet d'une DUP : «Les Esplanades Rodin» comportant la création de 800 logements avec l'aménagement d'un parc au-dessus de la zone classée et une esquisse de mise en valeur d'une partie des carrières.

1992: projet de création d'un parc des Hautes Rives dans le cadre du projet d'aménagement de la boucle de la Seine après la fermeture des usines Renault. Projet rejeté par le maire de Meudon, Henry Wolf.

**Juillet 1993 :** annulation par le tribunal administratif de Paris de la DUP relative au projet de ZAC pour le secteur non classé des carrières, puis retrait par le préfet de la seconde DUP pour le secteur classé.

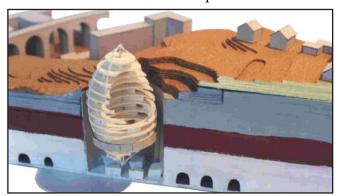
**24 mai 1995 :** confirmation par le Conseil d'Etat du jugement du tribunal administratif de Paris.



Caves à vins dans les galeries de Montquartier à Issy

1995 : réhabilitation des cratères de Montquartier situées sur le flanc nord de la colline sur le territoire d'Issy-les-Moulineaux : aménagement de caves dédiées au stockage du vin. Depuis, outre une extension des caves, un bar de dégustation et des salles de réception ont été aménagés.

**Octobre 2001 :** délivrance par la mairie de Meudon d'un permis de construire pour la construction d'un ensemble d'immeubles et maisons de ville « Les Allées Rodin » de près de 15 000 m<sup>2</sup>



En 2003 projet du diplôme de Mathieu de Soye : l'idée est de créer une nouvelle entrée des carrières à partir du haut de la colline

**5 août 2003 :** annulation du permis de construire par le tribunal administratif de Paris.

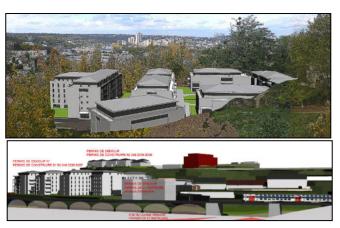
**29 Juillet 2006**: délivrance de deux permis de construire pour un projet Meudon-Arnaudet de construction de 19 villas et un projet Coffim-Sodearif de construction de 9 immeubles collectifs (167 logements + 140 petits studios).

Octobre 2008 : la commune de Meudon demande au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Hauts de Seine d'élaborer un projet d'aménagement global de la colline Rodin.

**Décembre 2008 :** la commune de Meudon confie à l'agence foncière (EPF 92, fusionné depuis dans l'EPF d'Ile de France) le soin d'acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement de la colline. Celle-ci achète trois ha au plus grand propriétaire privé (la famille Machat).

**26 mars et 7 mai 2009 :** annulations successives par le tribunal administratif de Paris des deux permis de construire délivrés pour les projets Meudon-Arnaudet et Coffim-Sodéarif.

17 mai 2010 : approbation par le conseil municipal de Meudon des « grandes orientations



*Vues du projet abandonné après annulation du PC en 2009* **urbanistiques** » **définies par le CAUE**.

Mai 2011 : l'agence foncière sollicite le BET FUGRO sur la faisabilité d'un parc sur les carrières et de constructions en périphérie. Celui-ci livre une note alarmante, qui est rendue publique dans sa version définitive de mai 2012.

**Avril 2012 :** alertée, l'Inspection Générale des Carrières (IGC) qui surveille le site depuis le 19ème siècle, arrête ses visites. Sollicitée par la commune, elle livre ses recommandations en octobre 2012.

**Début 2013 :** lancement d'une procédure de péril imminent visant des propriétaires privés, l'agence foncière et le musée Rodin.



Projet ICADE - en cours d'achèvement - 85 logements au pied du viaduc

4 avril 2013: prise des arrêtés de péril imminent.

10 octobre 2013 : adoption par le conseil communautaire de GPSO du Programme Local de l'Habitat 2013-2018 prévoyant la création de 300 logements sur la colline.

Mai 2014 : dépôt par le ministère de la culture d'une requête en référé demandant une expertise portant sur la sécurité des carrières de craie de la colline Rodin.

**Janvier 2015** : désignation d'un nouvel expert Hervé Clain, dans le cadre de la procédure initiée par le ministère de la culture par ordonnance de référé du président du tribunal administratif (TA) de Cergy Pontoise.

**19 juin 2015 :** Cessation d'activité de la fonderie d'art Clementi suite à une mise en liquidation judiciaire.

**2015.** Octroi d'un permis pour la construction d'un foyer de jeunes travailleurs de 50 chambres avec 200 m² de locaux d'activité sur le côté sud de la rue du docteur Arnaudet au pied des viaducs ferroviaires.

### Mars 2016 : dépôt du rapport Clain :

- absence d'identification d'un péril imminent dans les parcelles des propriétaires visés par les API.
- préconisation d'une étude de stabilité des piliers sur l'ensemble de la carrière.

**2016 :** octroi d'un second permis pour la construction de trois immeubles de 85 logements situés à côté du FJT rue du docteur Arnaudet.

29 décembre 2016 : le tribunal administratif de Cergy Pontoise annule chacun des arrêtés de péril imminent au motif que les expertises font ressortir « une absence de menace sérieuse et imminente pour la sécurité des biens et des personnes ». La commune fait appel.

Mars 2017 : le maire prend des arrêtés de péril non imminent à l'égard des propriétaires visés par la première procédure et de nouveaux propriétaires. Il commande simultanément une étude de stabilité à l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques).

Juillet 2017 : dépôt du rapport final INERIS concluant à l'identification de 109 piliers présentant un coefficient de stabilité insuffisant (inférieur à 1,5) et à un risque d'effondrement de masse affectant les sous-sol mais aussi la surface sur une zone dite « d'influence » débordant le périmètre des zones où sont situés ces piliers.

Fin 2017 : passation par la mairie d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société EGIS.

**9 octobre 2017 :** le maire abroge la plupart des arrêtés de péril non imminent hors ceux visant les propriétaires des parcelles de la zone sensible définie par le dernier rapport INERIS.

7 décembre 2017 : vote par le conseil municipal de Meudon d'une délibération identifiant le projet

d'aménagement de la colline Rodin comme une opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code l'urbanisme relevant de la compétence de l'EPT GPSO mais susceptible d'être déclarée d'intérêt métropolitain. La MGP écarte cette hypothèse.

**15 février 2018 :** un protocole conclu entre la commune et quatre propriétaires privés éteint les procédures contentieuses, à l'issue d'un an de discussions.

**Avril 2018 :** dépôt d'une première étude par EGIS complétée en octobre 2018 et définissant les principes et modalités de réalisation d'un comblement partiel (45% des galeries).

24 mai 2018 : le conseil municipal, prenant acte du refus par le conseil de territoire de GPSO de prendre en charge le projet d'aménagement de la colline, revient sur son vote de décembre et considère qu'il ne s'agit pas d'une opération d'aménagement.

**8 octobre 2018 :** lettre du maire au préfet transmettant le dossier de demande d'autorisation spéciale de travaux par le ministre chargé des sites - actuellement le ministre de la transition écologique et solidaire.

18 octobre 2018 : examen de la demande par la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). La commission conclut à un avis favorable avec réserves.

22 février 2019 : décision ministérielle d'autorisation des travaux projetés par la ville de Meudon sous réserve de « mesures d'accompagnement visant à assurer la pérennité du patrimoine géologique remarquable épargné par le comblement » et destinées à compléter « un dossier insuffisant pour garantir l'absence de tout risque d'instabilité locale dans les galeries périphériques tant en phase travaux que post travaux ».

Les prescriptions assortissant l'autorisation sont :
- la réalisation d'une étude géotechnique préalable ;
- le respect des règles de sécurité définies par cette étude ;

- l'institution d'un comité de suivi comportant notamment des représentants de la DRIEE et de l'UDAP.

### **ANNEXE 2**

### PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 MAI 2010

### APPROBATION DES ETUDES DE FAISABILITE PREALABLES AU PROCESSUS D'AMENAGEMENT DU SITE RODIN

### Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération du 11 décembre 2008 intitulée « DEBAT D'ORIENTATIONS SUR L'AMENAGEMENT DU SITE RODIN »,

VU sa délibération du 4 février 2009 intitulée « CONVENTION AVEC LE CAUE DES HAUTS-DE-SEINE, POUR

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DANS L'AMENAGEMENT DU SITE RODIN », et la convention du 4 mars 2009 afférente,

### VU la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2008, nous avons défini, à l'unanimité, une méthode de travail afin d'appréhender et concevoir l'aménagement du site Rodin dans sa globalité.

Les études engagées en partenariat avec le CAUE 92 ont fait l'objet de diverses communications, notamment lors de la réunion du conseil consultatif Rodin en date du 17 mars 2010 et lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2010.

Si chacun a reconnu la pertinence de l'analyse des urbanistes, il convient désormais d'approfondir plusieurs thèmes soumis à concertation avec les associations et les élus.

Afin d'intégrer au mieux les suggestions et avis exprimés lors de ces échanges, Monsieur le Maire propose d'engager les études complémentaires suivantes :

- procéder à une expertise détaillée afin de définir les conditions de sécurité à respecter pour ouvrir une partie des galeries au public. L'ensemble des mesures de sécurité devra recevoir l'approbation de l'Inspection Générale des Carrières. Le Conseil Régional d'Ile-de-France sera sollicité pour participer au financement de cette étude. Ultérieurement, le coût des travaux à engager pour sécuriser les galeries concernées devra être chiffré ;
- engager une étude de faisabilité à propos de la construction d'un hôtel d'activités artisanales et l'aménagement, en rez-dechaussée d'immeubles, d'ateliers d'artistes et de locaux professionnels. Cette étude sera confiée à la Chambre des Métiers des Hauts-de-Seine dont la compétence et la connaissance des PME/PMI sont particulièrement appréciées. Bien évidemment, les artisans et entreprises directement concernés par la relocalisation de leurs activités seront étroitement associés aux études ;
- élaborer un concept novateur de parc public prenant en compte les synergies du Musée Rodin et intégrant la longue tradition meudonnaise dans l'art de la sculpture. La fonction urbaine de ce parc devra également être affirmée, notamment eu égard aux habitants de ce nouveau quartier.

Par ailleurs, au vu des études présentées par le CAUE 92, il convient d'approfondir nos réflexions en particulier dans les domaines suivants :

- préciser l'intégration paysagère du projet d'aménagement dans la colline Rodin, notamment en ce qui concerne les vues sur la Seine à partir du belvédère.
- décliner pour cette opération d'aménagement, les grands principes fédérateurs d\u00a7un éco quartier ainsi que ses orientations environnementales répondant aux critères majeurs du développement durable.

- préciser les conditions générales de circulation induites par le projet.
- affiner les propositions de maillage du site, notamment au niveau des sentes piétonnes.
- définir les conditions de l'équilibre financier de l'opération d'aménagement dans le cadre d'un pré-bilan opérationnel.

Le conseil municipal est donc invité à :

- approuver les grandes orientations urbanistiques définies par le CAUE 92 pour l'aménagement du site Rodin,
- autoriser Monsieur le Maire à engager les études complémentaires ci-dessus énumérées.

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Municipalité,

### Après en avoir délibéré, A l'unanimité (42 voix pour)

APPROUVE les grandes orientations urbanistiques définies par le CAUE 92 pour l'aménagement du site Rodin.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les études complémentaires énoncées ci-dessus ; à savoir :

- une expertise détaillée afin de définir les conditions de sécurité à respecter pour ouvrir une partie des galeries au public ;
- une étude de faisabilité à propos de la construction d'un hôtel d'activités artisanales et l'aménagement, en rez-de-chaussée nd'immeubles, d'ateliers d'artistes et de locaux professionnels ;
- l'élaboration d'un concept novateur de parc public prenant en compte les synergies du Musée Rodin et intégrant la longue tradition meudonnaise dans l'art de la sculpture ;
- l'approfondissement des domaines suivants :
- l'intégration paysagère du projet d'aménagement dans la colline Rodin, notamment en ce qui concerne les vues sur la Seine à partir du belvédère ;
- décliner pour cette opération d'aménagement, les grands principes fédérateurs d'un écoquartier ainsi que ses orientations environnementales répondant aux critères majeurs du développement durable ;
- préciser les conditions générales de circulation induites par le projet ;
- affiner les propositions de maillage du site, notamment au niveau des sentes piétonnes ;
- définir les conditions de l'équilibre financier de l'opération d'aménagement dans le cadre d'un pré-bilan opérationnel.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés au budget communal, à la nature 2031 frais d'études.



Vue aérienne de l'esquisse du CAUE 92



Vue de l'esquisse du CAUE 92 depuis le haut de la colline

### LIBRE OPINION

### Considérations sur les carrières Arnaudet - Colline Rodin

Avril 2019 - L'élan est impressionnant en ce mois d'avril pour que renaisse Notre-Dame de Paris de ses cendres. Faudrait-il que nous assistions simultanément à la destruction d'une cathédrale de l'art industriel, chef d'œuvre creusé à quelques kilomètres de là ?

Le projet de comblement d'une large part de ce réseau de galeries au merveilleux équilibre, qui m'entraine dans son monde poétique, me <del>d</del>ésespère.

Ce projet parait répondre à une volonté de procéder à un lent démantèlement de cet équilibre sacré à des fins de transformation en un terrain plus constructible, au mépris de la vision d'ensemble, de l'unité, de l'harmonie du lieu.

Un feu couve sous la colline de Rodin.

Je suis d'autant plus déterminée à alerter la conscience de chacun que, logeant et travaillant au bord de l'Athanor, le cheminement de ce fil destructeur m'est connu :

La succession d'études menées sur la stabilité du lieu, en vérité soumises à une vision étroite et orientée aboutit à des solutions nous menant vers le précipice.



Ici, je dois citer Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'Art et de l'architecture à la Sorbonne, grand protecteur des sites d'exception, qui écrit dans « le Figaro » daté du 9 avril 2019 : « Les grands paysages légués par l'Histoire, notre bien commun, méritent pourtant mieux qu'une adaptation aux médiocres appétits du moment. »

Auguste Rodin avait perçu qu'en s'installant dans la villa des Brillants il se reliait aux lois de la nature en ce qu'elles ont de plus élevées pour l'esprit humain. L'art grec le lui avait transmis. Son domaine était peuplé d'Antiques et ses ateliers d'artisans qui maniaient les outils comme leurs compagnons du sous-sol dans la craie. L'intelligence de la main relie ces êtres œuvrant pour un même témoignage de ce qu'est la beauté.

Comme je l'écrivais en 2014 à Monsieur Marseille alors Maire de Meudon « la colline de Rodin a pour mission de transmettre intactes les vibrations dont elle a été nourrie depuis des temps immémoriaux. Elles sont inscrites dans la craie en une mémoire vivante et tenace. (...) ». Les œuvres des maîtres-carriers, des

grecs, de Rodin, des artistes et artisans de la colline actuellement au travail obstinés dans leurs ateliers précaires, s'unissent en un chœur qui nous alarme. La vocation évidente du lieu inspiré demande dès à présent un nouveau souffle, drainé et activé par ses galeries du sous-sol.

Rodin agrandit son territoire aussi par son seul regard. Il décrit le ciel qui devient plus vaste audessus, la lumière plus somptueuse aux alentours du coteau, il ouvre l'espace et accomplit le miracle du désenclavement de la colline.



Les carrières sont si amples, tout est mêlé en une belle unité, le gisement d'argile rose occupe les vitrines du musée Rodin sous forme de puissantes esquisses, le sculpteur a insufflé la Vie. Il les a marquées par sa main de ce mot comme le rabbi Loew sur le front du Golem. Voyez les émouvantes premières ébauches pour Balzac, Le Baiser, La Porte de l'Enfer.

Je suis convaincue que si l'appel du monument troglodyte menacé leur parvenait, les esthètes, collectionneurs du monde entier qui rêvent de ces pièces de bronze pour leurs parcs et musées ou les possèdent déjà ne pourraient admettre cette autorisation d'ensevelir ainsi. La « Tête » du musée Rodin pourrait en être la messagère, ouvrir les yeux vers le tabernacle blanc à l'admirable sonorité, qu'elle foule quotidiennement de ses pieds, l'ignorant.

Je suis révoltée par cette dérive du bon sens qui permet d'enterrer vivantes des galeries classées, remblayées sur la base d'expertises discutables, contestées par des spécialistes reconnus de la mécanique des roches en présentant ce viol comme « participant à l'effort de valorisation des remblais des grands chantiers » (société Egis). .Sic!

Ainsi on ne valorise plus le patrimoine, précieux héritage de la ville de Meudon qui en est responsable, on valorise les déchets du Grand-Paris, l'inversion est effectuée, répondant ainsi aux « médiocres appétits du moment » comme les désigne Alexandre Gady.

Lorsqu'en 2014 Bernard Tisserand, graphiste, et moi avons construit le site numérique « carrières et colline », dans le souci de faire connaître ce patrimoine vivant et de le protéger, nous ne nous doutions pas qu'un jour, il pourrait préfigurer un catalogue d'images d'un temps passé tel qu'elles apparaissent ces temps-ci autour de Notre-Dame de Paris.

Ce qui touche le corps touche l'âme. Le coeur de craie de la colline est agressé Le coteau de Rodin est toujours vivant malgré les coups qui lui sont portés. Il est ma terre, ma mémoire, mon quotidien, il me structure, me nourrit.

Agnès Bracquemond, Sculpteur

Crédits photo: Magdaleyna Labbé

### Références

-Auguste Rodin : Les cathédrales de France - édition Omnia

-Rainer-Maria Rilke: Prose- Auguste Rodin- édition du Seuil

-Rainer-Maria Rilke: Correspondance - édition du Seuil

-Bénédicte Garnier : Rodin intime- édition Musée Rodin/Chêne

site internet : http://www.carrieresetcollinerodin.fr

Lettre d'Agnès Bracquemond au maire de Meudon 11 avril 2013: voir le site.

« les paysages exceptionnels et classés bientôt sous la menace des promoteurs »

-par Alexandre Gady-Le Figaro-9 avril2019

- « NE SURTOUT PAS COMBLER! »association Ar'site -cahier spécial 1er semestre2019www.arsite.info

\_



### Souvenirs sur les carrières pendant la seconde guerre mondiale

De 1941 à 1943, de nombreux bombardements, destinés normalement aux usines Renault, ont entraîné des dommages aux quartiers de Meudon situés sur les coteaux allant du musée Rodin jusqu'aux limites d'Issy-les-Moulineaux. Il s'agissait surtout de dommages matériels mais il y a eu aussi des dommages corporels, une de mes petites voisines a été tuée par une pierre provenant d'une bombe tombée près du pont des Mécardes.

Pour se protéger, beaucoup d'habitants du quartier, notamment des familles avec des enfants, ont recherché un abri dans les carrières.

Dès qu'une sirène annonçait l'arrivée d'avions anglais ou américains, les riverains se précipitaient vers les carrières (de jour comme de nuit) avec pull-overs et parfois des matelas, pour se mettre à l'abri. Ils restaient dans les carrières souvent pendant plusieurs heures, jusqu'à ce qu'une nouvelle sirène annonce le départ des avions.

J'avais entre 6 et 8 ans et je me souviens très bien de ces départs précipités pour se mettre à l'abri dans les carrières, parfois une partie de la nuit.

Louise Eveno

### In memoriam

Jeanne-Marie GOUBLIN nous a quittés le 20 mars dans sa quatre-vingt-seizième année.

Elle fut pionnière dans la création et l'animation de notre comité, et l'une des premières femmes à contribuer aux actions et aux débats en s'imposant avec habilité et délicatesse à une dominante masculine.

Elle s'efforça de faire connaître notre association et ses buts par son goût de la communication et de la fête : nombre d'entre nous gardent le souvenir de ses prestigieux bals à l'Orangerie en 1975 et 1977 et de son ardeur à vanter le bonheur de vivre à Meudon. En 1990 dans le bulletin n°72 commémorant le 25ème anniversaire du CSSM elle rédigea un article qui dans sa pertinence reste la profession de foi

En 1909, Clément Ader publie son livre : « L'aviation militaire » et ne manque pas d'en envoyer un exemplaire, dédicacé, au témoin du premier vol de l'Eole :

« A Monsieur Binet, lieutenant du génie, qui a construit la première aire aviatrice militaire ». Hommage affectueux, C.Ader.



qui conduit notre action. Jeanne-Marie assura pendant trois ans la vice-présidence dans les débuts du mandat de Gérard Ader et anima avec une courtoise énergie la responsabilité des délégués de quartier.

Dans sa grande maison de l'avenue du Château où elle élevait des pigeons blancs et où ses amis étaient toujours bienvenus, la conversation portait souvent sur son père : jeune lieutenant du Génie, André Binet avait été chargé de diriger la construction de la piste sur laquelle devait avoir lieu le premier vol de Clément Ader sur le plateau de Satory. Le 14 octobre 1897 l'Etat-Major convié à voir cette expérience, indisposé par le mauvais temps et vraisemblablement animé d'un certain scepticisme à l'égard de cette chauvesouris géante, ne porta que peu d'attention à la démonstration. C'est André Binet, intéressé par la machine et par son auteur, qui constata que les ornières laissées par les roues au démarrage disparaissaient sur trois cents mètres avant un atterrissage brutal. "L'avion" avait volé!

Il y a peu Jeanne-Marie s'étonnait encore elle-même de ce lien familial si proche la rattachant à un évènement historique vieux d'un siècle.

Adieu Jeanne-Marie, toute notre sympathie va à votre famille. Vous resterez pour nous la grande dame qui ajoutait à son talent d'accueillir celui de peintre des fleurs. Nous associons à votre souvenir votre cher mari, le regretté Roger Goublin, brillant ingénieur et mathématicien dont l'humour et la gaité réjouissaient tous ceux qui l'ont connu.

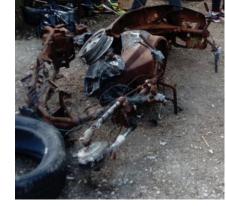
Michel Jantzen

### Informations locales

### Forêt Propre 2019

Le soleil était au rendez-vous pour la 37ème opération Forêt propre organisée par le CSSM, même si le temps était un peu frais. La participation à l'opération a été excellente : 720 ramasseurs sur Meudon, plus qu'en 2018.

La collecte a ramené environ 18 m³ de déchets, soit 6 tonnes. Cette année s'est distinguée une nouvelle fois par l'enlèvement d'objets très insolites pour une forêt : frigo, sommier rouillé, résistance de four, canapé brûlé, décor de mur en faux cuir, radiateur, énormes pneus de camion, panneaux de chantier, glissière routière, plaque d'égout, scooters, réserve d'essence et cadre de moto, rabot, grand plat de cuisson métallique, débris de vase, balle de baseball royale en cuir, plante artificielle ... Cliché G. Fiant





La moitié des participants étaient des jeunes, venus en famille ou en groupe (Club hippique de Meudon, Collège Armande Béjart, Éclaireurs et Éclaireuses de France, Scouts, La Source, Apprentis d'Auteuil). Les adultes étaient très impliqués aussi : parents, couples, autres groupes (WWF, Pik Pik Environnement, foyer d'adultes handicapés mentaux de Villeneuve la Garenne).

L'opération s'est conclue par un moment de détente partagée, le goûter, apprécié des petits et grands. Nous avons bénéficié cette année du cadre prestigieux du Bastion de l'Orangerie et l'un des bénévoles nous a régalés en sonnant quelques airs de sa trompe de chasse.

Clichés D. Rabain



Danièle Rabain

### Le bois des Tybilles en danger!

C'est un petit bois privé, appartenant à l'EHPAD Korian, d'environ 1,2 ha situé sur la colline de Bellevue entre la rue Henri Savignac, la route des Gardes et l'avenue de la Glacière qui débouche



sur le sentier des Lacets. Ce petit bois, classé espace naturel sensible par le département des Hauts de Seine, rejoint le talus boisé de la colline de Brimborion et fait partie de la trame verte du département. Il est très agréable pour les riverains et participe, outre ses fonctions écologiques, au maintien de la colline dans une pente forte.

Or, le manque d'entretien de cet espace vert surtout en bordure de la rue Savignac conduit régulièrement à des chutes d'arbres sur la rue, nécessitant une intervention d'urgence des services municipaux pour découper les troncs l'obstruant.

Cliché M. Riottot

Un petit chemin piétonnier conduit de la rue Savignac à l'avenue de la Glacière. Ce chemin permettait au XIXème siècle aux habitants du Bas-Meudon d'atteindre Bellevue rapidement en passant par la passerelle existant au-dessus de la ligne gare d'Orsay-Puteaux. Passerelle semblable à celle de la ruelle aux Bœufs qui a été déconstruite lors de l'implantation des ateliers Renault. Son massif de départ est encore visible dans le mur de soutènement de la tranchée du tramway T2, après le parking du 15 rue Henri Savignac (ancien hôtel Bellevue) et de l'ancien jardin de l'hôtel.

Ce petit chemin, classé GR, abrite 5 capteurs piézométriques (4 groupés + 1 isolé) placés dans des forages profonds permettant d'enregistrer les mouvements de la colline pendant et après la construction de Meudon-Campus. Le département des Hauts de Seine a proposé qu'il soit inclus dans un de ses parcours buissonniers, la promenade des coteaux et des jardins du Val de Seine, permettant de rejoindre la promenade bleue en bords de Seine. Cliché N. M.-V.

Ce petit bois est constitué d'un riche écosystème forestier où les trois étages, herbacés, arbustifs et arborés sont bien représentés via le lierre, les pour le premier, du houx, du grand sureau...

arborés sont bien représentés via le lierre, les orties et des graminées dans les espaces ouverts pour le premier, du houx, du grand sureau... pour le second, des robiniers-faux acacias, des chênes, des érables pseudo-platanes, des marronniers et des frênes pour le troisième. Les oiseaux y sont chez eux, notamment en fin de soirée en servant de dortoir aux corneilles ; les pies bavardes, les geais et les pigeons s'y branchent couramment et la nuit la chouette hulotte s'en donne à cœurjoie.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon souhaite que ce bois soit mieux entretenu car cet espace vert naturel, ilot de fraicheur et de biodiversité, protège la colline et les riverains. Le petit chemin est lui aussi à laisser libre car il permet un passage piétonnier rapide de Meudon-sur-Seine à Bellevue ainsi que l'analyse des mouvements collinaires.

Michel Riottot

### Nouvelles Brèves (Christian Mitjavile et Yves Terrien)

### Modification du PLU (C. M.)

La modification n°6 du PLU a été soumise à enquête publique courant avril ; cette modification nous semble importante et très pertinente; elle correspond aux souhaits du CSSM exprimés à différentes reprises suite à la loi ALUR de 2014. En effet cette loi a supprimé les COS et a ainsi considérablement multiplié les possibilités de construction dans les quartiers de maisons peu denses (ou "zones d'habitat diffus") ; il en est résulté de nombreuses constructions faites souvent au détriment du voisinage et de l'environnement. La modification n°6 qui réduit dans ces quartiers les emprises au sol et hauteurs des constructions nouvelles devrait permettre de préserver ce qui reste du caractère vert et dégagé voire même champêtre de Meudon.

Le CSSM a cependant formulé différentes remarques au commissaire enquêteur concernant en particulier les possibilités de construction dans la zone de l'ONERA ou de la colline Rodin. Ces remarques sont consultables sur notre site en ligne. Cependant la plupart de nos remarques n'ont pas pu être prises en compte alors qu'elles ne concernaient pas directement les objectifs de la modification n°6. Le CSSM poursuivra son dialogue avec la Mairie et GPSO pour une prise en compte lors des prochaines modifications.

### Réhabilitation du hangar Y et ouverture du domaine de Chalais (Y. T.)

Le projet pour le Hangar Y se concrétise : un bail emphytéotique de 35 ans a été signé par la DRAC (ministère de la Culture) et « Culture et Patrimoine ». Cette société, spécialisée dans la réhabilitation de lieux patrimoniaux exceptionnels, va le restaurer pour une utilisation événementielle et muséale. Le détail du projet a été présenté le 3 juillet dernier, lors d'un cocktail qui s'est tenu sur place, à l'invitation de « Culture et Patrimoine » et du maire de Meudon. Outre la très belle et lumineuse restauration prévue pour le hangar Y, ce projet inclut l'ouverture au public de l'ensemble du domaine de Chalais. Les travaux doivent commencer cette année et l'inauguration de l'ensemble (Hangar Y et domaine de Chalais) est prévue pour la fin 2020.

Le CSSM a toujours soutenu les projets d'utilisation du hangar Y et demande depuis des années l'ouverture au public de cette partie sud de la Grande Perspective : rappelez-vous le colloque que nous avions organisé sur ce sujet et qui s'était tenu à l'Orangerie fin septembre 2013, rassemblant tous les acteurs concernés (DRAC, municipalité, etc...). Nous nous réjouissons donc vivement de voir nos efforts aboutir!

### Musée d'Art et d'Histoire de Meudon (Y. T.)

Le MAHM a une nouvelle conservatrice, Madame Marianne Lombardi, qui remplace Madame Emilie Maisonneuve, partie diriger le musée Lambinet à Versailles. Le musée avait été récemment rénové grâce, notamment, à l'action vigoureuse de Franck Devedjian, qui a maintenant quitté le musée et auquel nous souhaitons le meilleur pour la suite de son activité.

Nous avons rencontré Madame Lombardi et conforté avec elle le partenariat avec le MAHM que nous avons mis en place depuis quelques années. La nouvelle directrice du musée nous a semblé avoir beaucoup d'idées et de projets concrets pour mettre en valeur le MAHM. Elle continuera à organiser des visites privées pour les membres de notre association à l'occasion de chaque nouvelle exposition. Nous avons aussi coordonné notre action et la sienne pour organiser les visites de la Terrasse et de l'Orangerie lors des Journées du patrimoine 2019.

### Visites organisées par le CSSM (Y. T.)

Après le succès des visites organisées par le CSSM à l'attention de ses adhérents (3 en 2017, 4 en 2018), nous avons, pour le moment, effectué deux visites cette année :

- l'exposition temporaire au MAHM "Paysages ; de Corot à Braque, parcours d'un collectionneur", guidée par Karine Robé-Ramette, diplômée de l'Ecole du Louvre. Elle a été suivie par deux groupes de 25 adhérents (merci au MAHM!). Cette exposition présentait un très bel ensemble de tableaux de paysage réunis par un collectionneur de la région, et nos adhérents les ont d'autant plus appréciés qu'ils ont été remarquablement commentés par notre guide.
- le réseau hydraulique des anciens châteaux de Meudon, guidée par Jean Ménard, le fondateur de l'ARHYME créée en 2003 pour la sauvegarde du Réseau hydraulique réalisé au XVIIème siècle pour alimenter les bassins et jets d'eau du château de Louvois à Meudon. Cette passionnante visite a pris la forme d'un parcours d'environ 2 heures et demie, au cours duquel nos 15 adhérents ont pu voir l'ingénieuse complexité de ce réseau et la qualité de la restauration menée par l'ARHYME.

N'hésitez pas à nous adresser (<u>sites.meudon@wanadoo.fr</u>) toute proposition de visite que vous souhaiteriez voir organisée par notre Comité.



Visite des carrières organisée en 2010 par le CSSM (cliché J.-B. Delaporte)

### Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège Social : 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon Site internet : <u>www.sauvegardesitemeudon.com</u> Directeur de la Publication : Christian MITJAVILE.

Responsables de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet et Jean-François Chappuit

Impression: OnlinePrinters

Dépôt légal : Septembre 2019 - N° ISSN 1147-1476